



Avril 2026

Notre site internet a fait peau neuve

Venez le visiter sous burtigny.ch !

PILIER PUBLIC OFFICIEL INFORMATION VIE LOCALE Q RECHERCHER

Dernières actualités

- Participez à l'inventaire des nicherseurs en bâtiments !**
Vous avez des martinets, des hirondelles ou des chauves-souris dans votre bâtiment ? Vos observations nous intéressent.
- Résultats votation et élection 08.03.2026**
Résultats des élections communales et cantonales, ainsi que les résultats des votations
- 10**
AVRIL
Festival du Film Vert - Irremplaçables épiceries
08 ans / 12 ans

Vous pouvez le mettre sur l'écran d'accueil de votre téléphone et recevoir des notifications. Elles sont uniquement utilisées pour avertir la population d'un fait important.

Nouvelle législature 2026-2031

Assermentation de la Municipalité et du Conseil général

L'installation des autorités législatives et exécutives pour la législature 2021-2026 de la commune de Burtigny par Mme Chantal Turin, Préfet du district de Nyon, aura lieu le :

Jeudi 11 juin 2026 à 18 h 00

Grande Salle de Burtigny (Chemin de Chisaz 2)

Les citoyens et citoyennes **suisses et étrangers qui remplissent les conditions légales pour exercer les droits politiques au niveau communal**, peuvent naturellement faire partie du nouveau Conseil général, et sont donc cordialement invités à cette séance.

L'ordre du jour suivra.

Ouverture du greffe pendant les vacances pascales

Le greffe est ouvert pendant les vacances.

Les horaires du contrôle de l'habitant sont inchangés, mais il sera fermé pendant le week-end prolongé de Pâques du 03 au 06 avril et le 13 avril 2026.

Pour information, le contrôle de l'habitant sera également fermé le 15 mai 2026.

Place de jeux

La Municipalité informe la population que, lors de récents contrôles, d'importants défauts d'usure ont été constatés sur la balançoire ainsi que sur le toboggan de la place de jeux communale. Par souci de sécurité et afin de prévenir tout risque pour les enfants, ces installations seront retirées dans les prochains jours.

Nous savons combien cet espace compte pour les familles du village. C'est pourquoi la Municipalité explore déjà plusieurs solutions afin de remplacer rapidement ces installations et de redonner aux enfants un lieu de jeux sûr et accueillant.

Nous vous remercions pour votre compréhension et de votre patience. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancement des démarches.

La Municipalité



**175^{ÈME}
ANNIVERSAIRE**

Edition 2026 - Fête de l'Abbaye de Burtigny

Fondée en 1851



**SOCIÉTÉ MILITAIRE
BURTIGNY**



**Soirée
d'ouverture**

Vendredi 17 juillet

SOUPER-CONCERT



Samedi 18 juillet

**PRÉSENTATION
DE LA PLANCHE
DES PRIX
18h00 - 21h00**

TOURNOI DE JASS



Vendredi 19 juillet

19H00



**Dimanche
19 juillet**

20H00

**Lundi
20 juillet**

19H00



**Lundi
20 juillet**

Plus informations sous abbayedeburtigny.ch



L'association Forêt & Nature Burtigny propose

UNE SORTIE CUEILLETTE SAUVAGE, CUISINE DE PLANTES COMESTIBLES ET DÉGUSTATION UNE BELLE IDÉE POUR LA FÊTE DES MÈRES

Apprendre à reconnaître, cueillir, cuisiner et déguster des plantes sauvages comestibles

DIMANCHE 10 MAI

9H - 13H30
BURTIGNY

Le rendez-vous est fixé à 8h50
à la cabane forestière de
Prévondavaux

Au programme

2h de cueillette sauvage:
Découverte et
identification de plantes
comestibles de saison

1h30 de cuisine en nature:
Préparation de recettes
simples avec les plantes
récoltées

1h de repas convivial:
Dégustation des plats
préparés dans une ambiance
chaleureuse

Participation 10.-CHF
gratuit pour les enfants
jusqu'à 12 ans

Réservation au 079 616 11 02
ou par mail à
redardmaude@hotmail.com





**PARC
JURA
VAUDOIS**



Votre commune participe à un projet mené par le Parc naturel régional Jura vaudois.

Vous avez des martinets, des hirondelles ou des chauves-souris dans votre bâtiment ? Vos observations nous intéressent.

**Participez à l'inventaire
des nicheurs en bâtiments !**



Photographiez ce QR-code et répondez au questionnaire jusqu'au 17 mai 2026.



www.parcjuravaudois.ch



Laurier-cerise



Vergerette annuelle

La biodiversité nécessite des actions

Favoriser la biodiversité ne signifie pas laisser la nature évoluer sans aucune intervention. Cette gestion attentive implique de lutter contre les espèces exotiques envahissantes. Sans action, celles-ci peuvent rapidement occuper tout l'espace et appauvrir la diversité naturelle que l'on souhaite préserver.

Les choix de plantation jouent un rôle clé. Une « jolie » plante qui fournit des fleurs n'est pas forcément bénéfique pour l'environnement local. Certaines espèces, comme le mimosa blanchâtre, le laurier-cerise, le robinier faux acacia ou le buddléia de David (« arbre à papillons »), sont officiellement reconnues comme invasives et **interdites de plantation** par la législation cantonale.

Sur notre commune, certaines plantes continuent à se développer de manière excessive. C'est notamment le cas du séneçon du Cap, **toxique pour l'être humain et le bétail**, ou encore de la vergerette annuelle, qui représente une menace réelle pour la flore indigène.

La lutte contre ces espèces est l'affaire de tous : autorités, entreprises et particuliers.

Il ne suffit pas de les jeter au compost, car la plupart d'elles y survivront. Il est primordial de les éliminer via les **déchets incinérables**.

=> A cet effet, vous pouvez les mettre dans un sac poubelle noir et les remettre au responsable de la déchetterie.

Lutter est inscrit dans la loi (LPrPNP, art. 33, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023) :

Il incombe également aux propriétaires privés de prévenir et lutter contre ces organismes. Pour reconnaître les espèces et connaître les bonnes pratiques :

www.infoflora.ch

Découvrir le Parc Jura vaudois tout au long de l'année

Cette année, le Parc naturel régional Jura vaudois propose près de 30 excursions, visites, ateliers et expériences à vivre ! Au programme, de nombreuses nouveautés : vivre un spectacle burlesque sur les oiseaux, explorer une grotte calcaire, déguster les paysages, percer les mystères des refuges forestiers, écouter un concert dans un chalet d'alpage et bien d'autres rendez-vous dédiés aux patrimoines naturel, paysager et culturel de la région.

Toutes les activités sont guidées par des spécialistes qui font profiter de leurs connaissances et expérience du terrain. Elles se déroulent en petits groupes et une grande partie sont accessibles en transports publics.

Inscription et paiement sécurisé en ligne sur <https://parcjuravaudois.ch/activites>



**PARC
JURA
VAUDOIS**

Le printemps est là ! Nous avons envie de prendre soin de notre jardin, de notre terrasse. Quelques règles de bon voisinage sont à suivre.

Extrait du règlement de police art. 66 al. 2

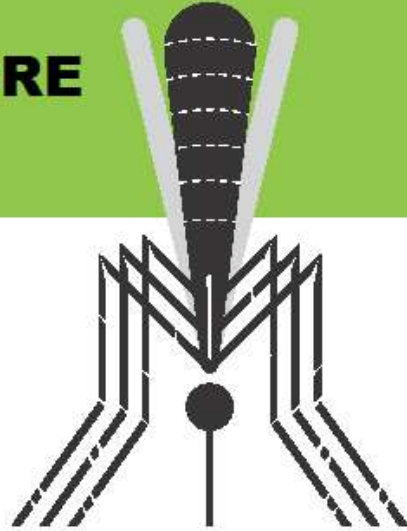
² L'usage des tondeuses, des débroussailleuses, des scies électriques et tous engins bruyants et susceptibles de gêner le voisinage est interdit :

- a. de 20 h 00 à 07 h 00 ainsi que les jours de repos publics.
- b. entre 12 h 00 et 13 h 00 ainsi que le samedi, avant 08 h 00 et après 18 h 00.



Moustique tigre

PAS DE
MOUSTIQUE TIGRE
CHEZ MOI



Ne pas laisser dehors des objets, bâches, jouets, pneus, qui peuvent retenir de petites flaques.



Ne pas utiliser des produits non ciblés qui détruisent les prédateurs du moustique tigre.



Retourner tous les pots ou récipients inutilisés.



Vider au moins une fois par semaine tout récipient ouvert contenant de l'eau.



Fermer hermétiquement tous les récipients qui ne peuvent pas être vidés (réservoirs, pieds de parasols, etc.).



Si c'est possible, mettre du sable pour éviter la présence d'eau.

**Luttons contre
le moustique tigre.
Coupons- lui l'eau !**

Comment aider ?

- 📍 Eliminez les sites de pontes dans votre jardin !
- 📢 Signalez tout moustique suspect via la plateforme : www.moustiques-suisse.ch



En savoir plus :
www.vd.ch/moustique-tigre

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité vous rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du Règlement d'application du 19 janvier 1994 de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

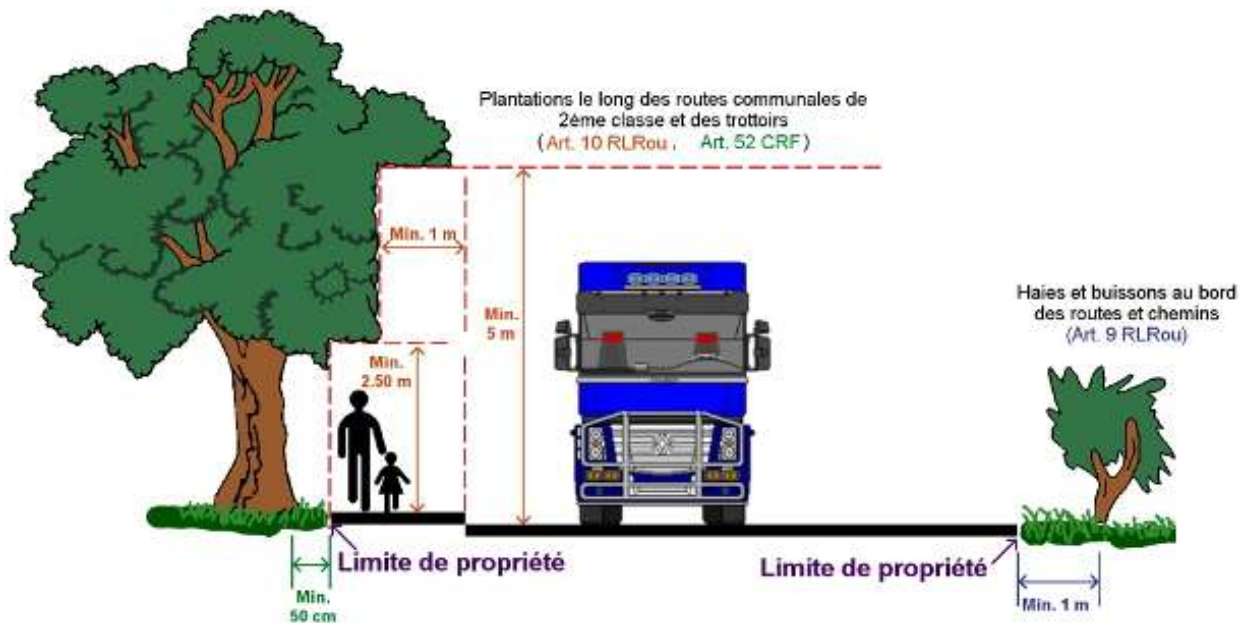
EMONDAGE DES HAIES :

- à la limite de la propriété
- à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas

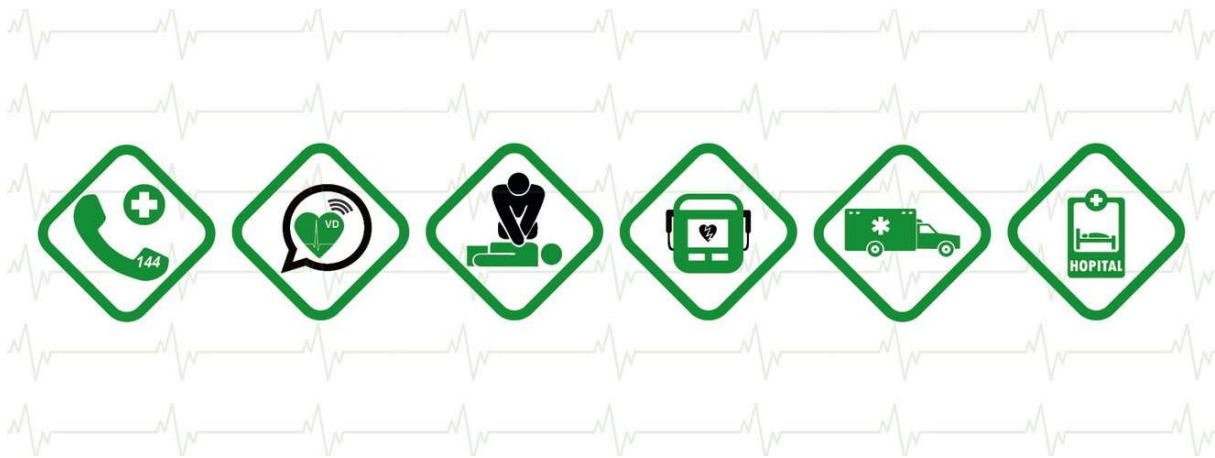
ELAGAGE DES ARBRES :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2026, faute de quoi cette tâche sera exécutée d'office par un tiers (ou un professionnel) et à leurs frais, selon article 15 du règlement précité. La Municipalité peut toutefois accorder des délais différenciés en fonction de l'emplacement des haies et arbres dont il est question et de la gêne qu'ils peuvent occasionner.



Cours de base : First responders



La municipalité organise un cours de base dans le cadre des First Responders (FR). Il s'agit de former des bénévoles à l'utilisation du défibrillateur et aux gestes de premiers secours.

Vous serez formés pour dispenser les premiers gestes de réanimation et de défibrillation, en attendant l'arrivée des secours professionnels. Ce cours est destiné à tout un chacun, non-professionnel, bénévole qui souhaite faire partie de la chaîne des First Responders.

En cas d'**Arrêt Cardio Respiratoire (ACR)**, le 144 alerte les FR via une application dédiée. Le FR, préalablement inscrit sur une zone géographique, reçoit une alarme et accepte ou non l'intervention en quelques secondes. Il se rend alors sur place sans délai, récupère si possible un défibrillateur référencé dans l'application, et prodigue les gestes de réanimation jusqu'à l'arrivée des secours professionnels.

Si vous êtes intéressés, veuillez transmettre vos coordonnées à administration@burtigny.ch qui prendra contact avec vous pour l'organisation du cours.



Offert par les communes
de Bassins, Burtigny, Le Vaud, St-George.

RENCONTRES CREATIVES POUR LES SENIORS **accès libre, sans inscription**

Quand : JEUDI APRES-MIDI : 14H00 - 16H30

**Lieu : Ch. de Curtils 2 - Résidence Christinet 2e étage -
1261 Le Vaud**

**Dans un cadre chaleureux et propice aux échanges,
veiller les uns sur les autres à travers des activités et
des ateliers thématiques.**

16 Avril : Autour du germe printanier

30 Avril : Encre de chine façon Fabienne Verdier

07 Mai : Création de livrets avec Mmes Peytregnet et Félix

21 Mai : Mouvement - Joie avec Suzanne Z'Graggen

04 Juin : Bougies flottantes avec Mmes Peytregnet et Félix

18 Juin : Les couleurs de mes émotions

02 Juillet : Peinture végétale

16 Juillet : Land-art et goûter sur l'herbe

Accompagnantes :

Anne-Laure Jaquillard 078 733.74.72

Sylvie Elben 079 782.25.45



Heures d'ouverture pour le contrôle de l'habitant

cdh@burtigny.ch

Lundi de 17 h 00 à 19 h 00

Vendredi de 08 h 00 à 11 h 30

Vendredi 13 avril et 15 mai 2025, le bureau sera exceptionnellement fermé

Heure d'ouverture du greffe

administration@burtigny.ch

Lundi de 10 h 00 à 12 h 00

Heure d'ouverture de la déchèterie (changement d'horaire à partir du 1^{er} avril)

Mercredi de 16 h 30 à 19 h 00

Samedi de 09 h 00 à 11 h 00

Agenda

Avril

10	Festival du Film vert	Commune de Burtigny
22	Conseil général	Conseil général
26	Election communale - Syndic	Commune de Burtigny

Mai

10	Cueillette sauvage	Forêt et Nature
----	--------------------	-----------------

Juin

11	Assermentation 2026-2031	Greffe
15	Conseil général 2021-2026	Conseil Général

Juillet

17-20	Abbaye 2026	Société militaire Burtigny
-------	-------------	----------------------------

Août

01	Festivité du 1 ^{er} Août	Commune de Burtigny
----	-----------------------------------	---------------------
